

L'an deux mil vingt, le 07 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de DESERTINES, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. LESTAS Bruno, Maire.

**Etaient Présents** : Mmes & MM. LESTAS B – BLANCHET E - BRICHET M - LEROYER S - JEANNEAU I - RETE J - LODE D - DESHAYES C - ANFRAY A - FOURMOND R - LEBLANC H.

**Etait Absent Excusé** : néant

**Secrétaire de séance** : Mme BRICHET Marie

### **Dossier boulangerie.**

Monsieur le Maire fait le point sur la rencontre qu'il a organisée le vendredi 4 décembre avec le boulanger Mr Joly et le commercial de Ledistrib, en présence de Mr Blanchet Éric et de Mme Brichet Marie. Il est convenu qu'une convention sera signée avec Mr Joly dès que le projet sera validé.

Monsieur le Maire explique qu'il n'existe qu'une marque de distributeur pour avoir une diversité de pains et propose de rechercher d'autres marques pour les produits frais.

Mr Blanchet Éric présente le projet d'enseigne et de signalétique pour le local effectué par CV Comvente.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que ce dossier rentre dans le cadre des subventions de la Région et du Département (Plan de Relance).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Prend la décision de continuer à monter le projet sans précipitation.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Aménagement du cimetière**

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le devis et le plan d'aménagement proposé par l'Entreprise Orain pour l'aménagement du cimetière. Celui-ci s'élève à 46169 €

Il propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021, ainsi qu'une subvention à la Région dans le cadre du plan de relance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis.
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **Demande de subvention au titre de la DETR – programmation 2021**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement du cimetière afin d'en faciliter l'accessibilité. Il propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021.

Monsieur le Maire présente l'ensemble des devis et le projet s'élève à 46 169 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les devis du projet,
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- Programmation 2021
- Autorise Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à ce dossier.

### **Convention de fonctionnement et de remboursement de la déchetterie relais de Désertines**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention relative au fonctionnement et au remboursement des frais de gardiennage de la déchetterie relais de Désertines pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fonctionnement et de remboursement des frais de gardiennage de la déchetterie relais pour l'année 2020 entre la commune de Désertines et la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

### **Transfert de la compétence Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM)**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la Communauté de Communes a fait le choix au début de 2018 de s'associer à la CC de l'Ernée et à Mayenne Communauté pour lancer l'étude d'un PCAET, en participant notamment au recrutement d'une chargée de mission commune (dont le poste était porté par l'Ernée). Les travaux ainsi menés ont débouché sur la proposition d'un programme d'actions 2020-2026 qui a été validé par délibération du Conseil communautaire le 18 décembre 2019.

Depuis lors l'élaboration d'un Plan mobilité simplifié et sa déclinaison en deux schémas cyclables a été validée en partenariat avec la CC de l'Ernée, déjà compétente en matière d'« Autorité organisatrice de la mobilité ».

Se posait alors la question de la prise de la compétence mobilité par la CCBM elle-même.

Dans ce cadre, il est rappelé que la Loi d'Orientation des Mobilités (dite LOM), votée le 24 décembre 2019, a pour objectif de supprimer les zones blanches de la mobilité en s'assurant que 100% du territoire dispose d'une Autorité Organisatrice de Mobilité (AOM) qui aura la charge de proposer des offres de transports alternatives à la voiture individuelle.

L'échelle d'exercice effectif de la compétence mobilité renvoie au principe de subsidiarité. La loi laisse ainsi le choix aux EPCI de s'emparer de la compétence d'ici le 31 mars 2021. A défaut, et passé ce délai, la Région sera compétente.

Les AOM peuvent proposer de nouvelles offres de mobilité sur le territoire et cette compétence permet d'intervenir dans 6 domaines : transports réguliers, à la demande, scolaires, mobilités actives, partagées et solidaires.

Les AOM peuvent aussi établir des plans de mobilité qui remplaceront les actuels plans de déplacement urbain (PDU) et prendront en compte l'ensemble des nouvelles mobilités et les enjeux de logistique.

Chef de file de la mobilité, la Région voit son rôle renforcé pour coordonner les politiques de mobilité de l'ensemble des AOM. A ce titre, un contrat opérationnel de mobilité liant les AOM et la Région permettra d'assurer l'échelle de chaque bassin de mobilité.

Enfin, un comité des partenaires sera créé pour travailler avec l'ensemble des acteurs concernés par la mobilité et ce comité sera consulté avant toute évolution substantielle de l'offre.

Les élus régionaux ont défini les « bassins de mobilité » et fait part de leur souhait de voir les EPCI prendre la compétence.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de valider le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » (AOM) au bénéfice de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide le transfert de la compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » (AOM) au bénéfice de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais.
- Habilité Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

### **Questions diverses**

↳ Monsieur le Maire fait le point sur le portage du repas du CCAS qui a eu lieu le 21 novembre et indique les nombreux retours positifs de cette action.

↳ Mr Blanchet Éric fait le bilan de la réunion du Conseil d'Ecole du 23 novembre. Il présente les demandes formulées pour l'année 2021 ainsi que la demande faite par des parents pour instaurer un sens de circulation à la sortie de l'école. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande et préconise l'organisation actuelle.

↳ Mr Blanchet Éric évoque les problèmes d'incivilités qui se sont multipliés ces dernières semaines à la déchetterie-relais. Un nouveau grillage va être installé.

↳ Mme Brichet Marie fait le point sur la cantine. Le repas de Noël sera servi le vendredi 18 décembre. Un repas crêpes sera prévu à la Chandeleur.

La séance est levée à 23h05.

Le 10 décembre 2020  
Le Maire,  
Bruno LESTAS